

La CES réclame une action de l'UE sur les troubles musculo-squelettiques. (20.06.12)

L'enquête européenne de 2010 sur les conditions de travail a montré une fois de plus l'importance des troubles musculo-squelettiques (TMS), qui frappent tous les secteurs de l'activité industrielle et sont à l'origine d'une proportion significative des absences pour maladies. Dans les cas les plus graves, ils peuvent empêcher les travailleurs de conserver un emploi. La Confédération européenne des syndicats (CES) demande à la Commission de prendre ses responsabilités politiques et de présenter sans retard une proposition de directive afin de permettre au Parlement et au Conseil de jouer pleinement leur rôle.

La Commission européenne travaille depuis presque dix ans à la préparation d'une directive globale sur les TMS. A plusieurs reprises, le Parlement européen a indiqué qu'il souhaitait que cette initiative aboutisse rapidement.

« Une législation communautaire globale sur les risques musculo-squelettiques aurait une valeur ajoutée pour les Etats membres et permettrait de relancer plus efficacement les politiques de prévention » a déclaré Judith Kirton-Darling, Secrétaire confédérale de la CES.

Pour la CES, cette proposition de directive devrait être liée à la préparation de la stratégie communautaire de santé et sécurité au travail pour la période 2013-2020. Elle constitue un élément essentiel d'une nouvelle stratégie qui accorde la priorité aux problèmes de santé sur le lieu de travail et, en particulier, aux effets à long terme des conditions de travail.